



Edito

Nous célébrons dans ce numéro le 75ème anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme dont Daniel Imbert Magand nous retrace l'histoire et les évolutions. Pour mieux comprendre son impact dans notre quotidien, nous vous invitons à participer aux échanges organisés le 14 novembre par le Mouvement Européen Loire sur les droits de l'homme en Europe. L'évènement sera suivi par notre assemblée générale à laquelle vous êtes cordialement invités pour mieux nous connaître. (Lien d'inscription en page1). La liberté et le respect des droits des citoyens sont des biens précieux que nous nous sommes habitués à considérer comme une évidence dans notre société, mais l'Histoire nous enseigne que rien n'est jamais définitivement acquis et qu'il nous appartient de les défendre sans relâche. Les États de l'Union ont peu à peu pris conscience de la menace. Michel Lefrançois fait le point sur les avancées de la préparation de la défense européenne.

L'actualité européenne dans la Loire, c'est la mise en place du nouveau bureau des Jeunes européens St-Etienne qui nous présentent leurs projets d'actions pour cette année universitaire. Vous découvrirez également le très intéressant programme de la Maison de l'Europe, pour le mois de novembre, inscrit dans le cadre du Festisol.

Vous retrouverez aussi dans nos colonnes un retour sur la table ronde organisée sur les relations économiques franco-irlandaises à l'occasion de la foire de St-Etienne, le lancement du prix LUX du Parlement européen avec de prochaines projections prévues dans les cinémas du département, notre sélection d'actualités européennes et notre nouvelle rubrique sur l'Europe sociale qui vous présente le bilan de 5 ans de travail du Comité Économique et Social Européen (CESE).

Enfin Colette Modion nous propose ce mois la lecture d'un livre passionnant : « La guerre des mots » dans lequel Barbara Cassin décrypte comment Trump et Poutine savent jouer de la puissance du langage pour attaquer l'Europe et ce qu'elle représente.

Marthe-Claire PORTRAN



L'édito	1
L'Europe, espace de liberté....	1-3
Rencontre Irlande.....	4
Jeunes Européens.....	4
Défense européenne....	5
Le Prix LUX.....	6
L'Europe sociale	6
Point actualités	7
L'Europe près de chez vous	8
Idée lecture	8

14 novembre 2025
Maison de l'Université
Saint-Etienne
Assemblée générale
MEF-Loire à 19h00
précédée d'une
table ronde à 18h00
[Information et inscription](#)

Droits de l'homme en Europe à l'occasion des 75 ans de la Convention européenne des droits de l'homme

Ouverture solennelle par Baptiste BONNET, doyen de la faculté de droit

Table ronde avec la participation de François PAQUET-CAUET, bâtonnier du barreau de Saint-Etienne Lou MIRALLES, doctorante en droit public modérée par Daniel IMBERT-MAGAND

Maison de l'Université Salle des spectacles 10 rue Tréfilerie 42100 Saint-Etienne

14 novembre 2025 18h

Sur inscription

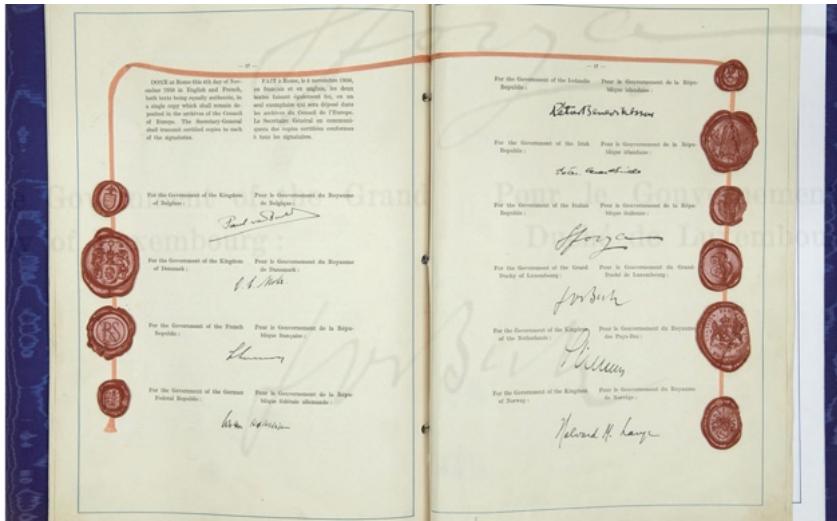
L'Europe, espace de liberté

Comment la Convention européenne des droits de l'homme a changé notre droit et nos pratiques

Le 4 novembre 1950, il y a 75 ans, Maurice Schuman, ministre français des Affaires étrangères apposait sa signature au bas de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Par ce traité, rédigé dans le cadre du Conseil de l'Europe, la dizaine d'Etats signataires espéraient rompre définitivement avec les horreurs vécues durant la seconde guerre mondiale en adoptant un texte européen sur les droits de l'homme et en organisant une protection de ces droits.

Si la France est l'un des pays à l'origine du texte, elle a pourtant mis beaucoup de temps pour accepter son entrée en vigueur. Une ratification incomplète a été faite en 1974 durant l'intérim présidentiel de Alain Poher. Mais c'est surtout en 1981 que, sur la proposition de Robert Badinter, François Mitterrand a donné pleine mesure à la protection mise en place en acceptant le droit de recours des Français devant une juridiction européenne.

L'Europe, espace de liberté (suite)



Premières signatures à Rome le 4 novembre 1950 - source Conseil de l'Europe

Malgré ces débuts difficiles dans notre pays, la Convention Européenne est devenue un outil essentiel dans la protection de nos libertés.

La convention, c'est d'abord un texte sur les droits fondamentaux.

Le texte original était assez court pour ne pas dire très incomplet. On y retrouvait sans surprise le droit à la vie, l'interdiction de la torture ou de l'esclavage, le droit au respect de la vie privée, le droit à un procès équitable comme celui de ne pas être privé arbitrairement de sa liberté, le principe de légalité des délits et des peines, la liberté d'expression et de religion, le droit au mariage. Il a pris un peu plus de consistance au fil des années par l'adjonction de protocoles dit normatifs. Ont ainsi été notamment ajoutés la protection de la propriété, le droit à l'éducation, le droit à des élections libres, la liberté de circulation, une protection minimale pour les étrangers en cas d'expulsion, le principe du double degré de juridiction ou encore l'interdiction de la peine de mort et des discriminations.

Même ainsi complétée, la Convention EDH laisse de côté des droits importants comme les droits économiques et sociaux ou encore le droit de l'environnement. De ce point de vue, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne entrée en vigueur le 1er décembre 2009 se révèle souvent plus précise.

Toutefois, la jurisprudence de la Cour européenne a interprété le texte de la convention « à la lumière des conditions actuelles » pour reprendre l'une de ses expressions. Dès lors, si la Cour européenne reste un outil subsidiaire et ne se reconnaît pas le même pouvoir d'appréciation que les Etats, elle n'en a pas moins élargi considérablement la protection de la convention à des domaines nouveaux comme l'environnement ou la surveillance numérique ou à des droits non expressément énoncés dans le texte conventionnel comme ceux reconnus aux couples homosexuels.

La convention, c'est ensuite un texte utilisable devant les tribunaux de chaque pays.

La Convention EDH peut être invoquée devant les tribunaux nationaux des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe, soit 700 millions de personnes y compris les étrangers qui y résident. Le champ d'application de la convention va donc bien au-delà des 27 Etats membres de l'Union européenne et couvre toute l'Europe, y compris la Turquie. Seule la Russie a été exclue en 2022 du Conseil de l'Europe - et donc de la Convention - en raison de l'invasion de l'Ukraine.

Concrètement, cela signifie qu'un individu peut saisir un tribunal de son pays en expliquant que l'un des droits énoncés par la Convention n'est pas respecté et qu'il en subit un préjudice. Par exemple, un avocat français peut se plaindre que son client n'a pas bénéficié en premier ressort d'un procès équitable, droit contenu dans l'article 6 de la Convention ou qu'on a porté atteinte au respect de la vie privée (art. 8 de la Convention).

Il faut même préciser qu'invoquer la CEDH (ou au moins des dispositions internes analogues) devant un tribunal national est indispensable si l'on souhaite poursuivre ultérieurement la procédure au niveau européen.

La convention, c'est enfin une protection internationale

Car l'originalité sans doute majeure de la Convention, c'est d'avoir mis en place à Strasbourg une Cour européenne des droits de l'homme, c'est-à-dire un tribunal européen en charge de faire respecter les droits contenus dans la convention.



La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) siège à Strasbourg - Crédits : SteveAllenPhoto / iStock

Bien sûr, il y a des conditions pour saisir la Cour (on parle de conditions de recevabilité). Nous avons dit précédemment que celui qui se plaint doit d'abord

L'Europe, espace de liberté (suite et fin)

s'adresser aux tribunaux de son pays et éprouver toutes les voies de recours qui y existent (par exemple tribunal judiciaire, cour d'appel, cour de cassation en France). Il doit aussi agir rapidement, à savoir, depuis 2022, 4 mois suivant la dernière décision nationale. Également, la requête ne doit pas être anonyme et la victime doit démontrer qu'elle a subi un préjudice important. Toutes ces conditions ont évidemment pour but de filtrer les requêtes et d'éviter la saturation de la Cour. Elles ne suffisent d'ailleurs pas toujours puisque la Cour a reçu en 2024 près de 30.000 nouvelles demandes alors qu'elle en avait encore plus de 60.000 en stock.

Si la demande d'un requérant passe ce filtre de la recevabilité, un jugement pourra être rendu par la Cour, à moins qu'entretemps n'intervienne un règlement amiable entre son Etat et lui.

La Cour peut également bloquer temporairement une décision nationale en attendant de se prononcer sur une affaire (on parle de mesure provisoire). Cela arrive fréquemment lorsqu'une mesure d'expulsion d'un étranger est contestée devant la Cour. Celle-ci paralyse provisoirement l'expulsion en attendant de statuer.

S'agissant de la décision de la Cour, il faut dire que les pouvoirs de la Cour ne sont pas sans limites. Elle peut simplement constater que l'Etat a violé une disposition de la Convention et, le cas échéant, accorder une « satisfaction équitable » (en général une somme d'argent) à la victime. En revanche, la Cour n'a pas le pouvoir d'annuler une loi ou un jugement français. Elle n'a pas davantage la possibilité d'utiliser la force pour contraindre un Etat à exécuter ses décisions.

Pour autant, et parce que la Convention EDH s'adresse à des démocraties, la plupart des décisions de la Cour sont appliquées et surtout elles font jurisprudence. Les tribunaux de l'ensemble des pays européens – mais aussi les Parlements nationaux - tiennent compte des décisions de la Cour européenne pour ne pas être censurés ultérieurement. Pour ne prendre qu'un seul exemple, dans plusieurs arrêts, la Cour européenne a indiqué l'importance de la présence des avocats auprès de leurs clients dès le stade d'une garde à vue. Depuis, une décision du Conseil constitutionnel et plusieurs modifications législatives ont conduit à prévoir la présence des avocats français dès le début d'une garde à vue.

En 2024, la France a fait l'objet d'une trentaine d'arrêts. Parmi eux, elle a été condamnée 12 fois pour une violation, par exemple le 24 avril 2025 dans l'arrêt L/France pour avoir violé les articles 3 (interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants) et 8 (respect de la vie privée et familiale) car le système pénal français ne réprime pas correctement les actes sexuels non consentis par des mineures.

Gouvernement des juges ou approfondissement de l'état de droit ?

L'influence de la Cour européenne sur notre droit est réelle. A tel point que certains y voient une atteinte à la souveraineté nationale.

Neuf États européens, dont l'Italie et la Pologne, ont publié une lettre ouverte le 22 mai 2025. Ils contestent notamment une jurisprudence jugée trop libérale en matière de droit des étrangers et de politique migratoire et espèrent soit une évolution de cette jurisprudence, soit une modification de la convention. Cette lettre est restée sans effet à ce jour.

Plus gravement, il peut arriver que des Etats se braquent et refusent d'appliquer une décision de la Cour européenne. Ainsi, Gérald Darmanin, alors ministre de l'Intérieur, a décidé d'expulser un Ouzbek le 14 novembre 2023 malgré l'interdiction faite par la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre d'une mesure provisoire. Il a été depuis désavoué par le Conseil d'Etat. Par une Ordonnance du 7 décembre 2023, le Conseil d'Etat a constaté qu'il y avait là une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale et il a ordonné, sans succès, le retour de cet étranger irrégulièrement expulsé.

Ces refus d'exécutions, peu nombreux, s'inscrivent dans un contexte de remise en question des décisions judiciaires. En France, le Conseil constitutionnel, voire la juridiction administrative, sont d'ailleurs tout autant visés que la CEDH. On l'a bien vu à l'occasion de certaines décisions à fort enjeu politique où des politiques ont menacé de modifier la constitution ou de sortir de la Convention EDH. Après tout, pourquoi ne pas suivre la Russie dans sa dérive illibérale !!! A l'étranger, les critiques et parfois les atteintes à l'indépendance des tribunaux se multiplient aussi bien en Hongrie que dans l'Italie voisine.

Cette vague populiste tente de revenir sur des années d'évolution démocratique et de remettre en cause l'état de droit, à savoir le respect du principe de légalité et des droits fondamentaux. Si la démocratie donne le pouvoir au peuple, elle protège aussi les minorités contre la tyrannie de la majorité car le peuple n'a pas toujours raison. Benjamin Constant ou Tocqueville l'ont dit au 19ème siècle. Albert Camus l'a rappelé en 1962 dans ses Carnets : « la démocratie ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité ». En interprétant la Convention et en rendant ses décisions, la Cour européenne ne fait que son travail. La soumission de l'administration à la juridiction administrative, celle du Parlement au Conseil constitutionnel, celle de l'Etat au respect des règles de droit international qu'il a lui-même créées sont essentielles à la sauvegarde de notre démocratie.

Daniel IMBERT-MAGAND



Rencontre économique IRLANDE - Foire de Saint-Etienne - 19 septembre 2025

Le Mouvement Européen Loire était convié, lors d'une table ronde intitulée « Les relations économiques franco-irlandaises et les modes d'approche du marché irlandais », à présenter les compétences exclusives et partagées entre l'Irlande et l'UE, les programmes d'aide de l'UE en faveur d'une insertion sur le marché irlandais, les bénéfices et perspectives des relations Irlande-Union européenne.



En préambule en visio-conférence, Sandra Sapet, directrice de Business France Irlande, a présenté les chiffres clés, les secteurs porteurs, et les facteurs de succès pour aborder le marché irlandais. Il apparaît de son propos que l'Irlande, pays en mutation, mastodonte mondial de la production pharmaceutique, gros producteur de la Méd Tech, de cosmétiques..., avec un PIB en augmentation de 1,2 % au

premier semestre 2025, poursuit son développement. Elle se saisit aussi de ses retards, notamment avec un Plan national des infrastructures soit 500 millions d'euros pour les cinq ans à venir, avec la création d'un interconnecteur celtique de 700 watts entre la France et l'Irlande pour leur fournir de l'électricité. La France « voisin le plus proche au sein de l'UE » en est un des partenaires privilégiés, le Plan national des ports visant à accroître les échanges maritimes, en augmentant entre autres le nombre de traversées hebdomadaires.

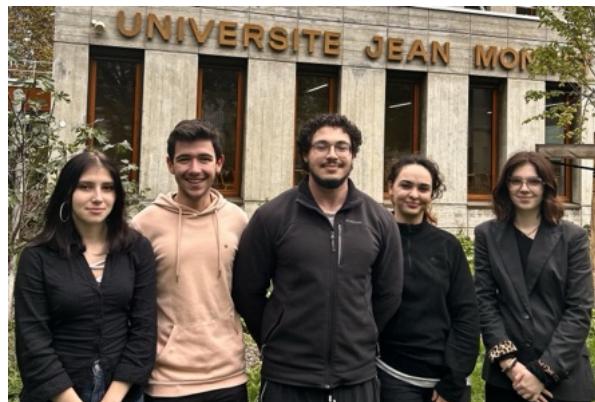
La table ronde s'est poursuivie avec la présentation, par Auvergne-Rhône-Alpes entreprises et le pôle de compétitivité CIMES, de la mission organisée en septembre en Irlande par la Région AURA. CIMES, réseau d'entreprises, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation, développe de l'ingénierie et accompagne l'innovation. En Irlande, il s'agit d'une mission collective avec dix entreprises.

Un échange de questions réponses avec le public a clôturé ce temps d'information.

Colette MODION



Renouvellement du bureau des Jeunes Européens de Saint-Etienne



Le 26 septembre 2025, le nouveau bureau des Jeunes Européens de Saint-Étienne (JES) a été élu. Il est désormais composé d'Étienne Severac (président), Samy Hammar (vice-président), Fiona Digonnet (trésorière), Aloyse Lelarge (secrétaire), Sara Samlali (pôle communication), Baptiste Garon et Léana Mainas (pôle journalisme). Ce bureau marque le début d'un nouvel élan pour la section stéphanoise, bien décidée à faire vivre les valeurs européennes au cœur de la jeunesse ligérienne.

L'effectif des JES est aujourd'hui modeste – sept étudiants motivés – mais la taille du groupe ne reflète en rien l'ampleur de ses ambitions. L'année s'annonce riche en projets : rédaction d'articles et de quizz interactifs sur Instagram, participation au Téléthon autour d'une cause

socio-européenne, ou encore interventions pédagogiques dans les lycées et établissements publics de la région. Ces actions visent à rendre l'Europe plus concrète, plus proche et plus compréhensible pour les jeunes citoyens.

Au-delà des événements, l'équipe souhaite également renforcer la visibilité locale de l'association, en tissant des liens avec d'autres structures étudiantes et citoyennes de Saint-Étienne. L'objectif : créer des passerelles entre les jeunes, les institutions et l'espace européen, dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

Bien que le bureau soit encore en phase d'installation administrative, une chose est certaine : la motivation et la conviction sont au rendez-vous. Dans un contexte européen parfois complexe, les Jeunes Européens de Saint-Étienne comptent contribuer à une meilleure compréhension de l'Union européenne et de ses valeurs fondamentales — démocratie, solidarité et diversité.

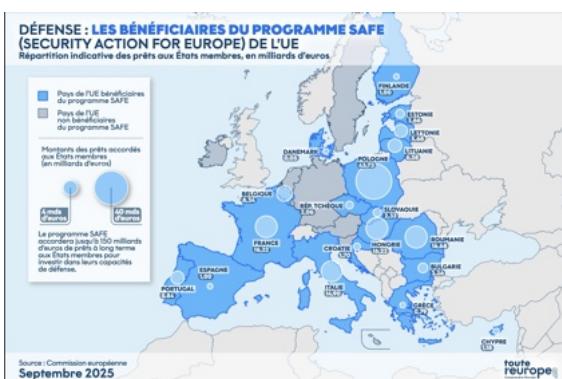
Ce mandat sera donc placé sous le signe du renouveau, de l'engagement et du partage. Car si le groupe est encore jeune, il porte déjà une ambition claire : faire rayonner l'Europe jusque dans les rues de Saint-Étienne.

Des avancées dans la préparation de la défense européenne

La [préparation de la défense européenne](#) est l'un des nombreux sujets présentés en profondeur sur le site du [Conseil](#), regroupant le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne.

Une [chronologie](#) du sujet, remontant à novembre 2019, met en évidence une accélération en 2025 du processus de préparation, particulièrement sur ce mois d'octobre. Le 16 octobre est précisément le jour où « la présidence du Conseil et les négociateurs du Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire sur le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP), qui fournira 1,5 milliard d'euros sous la forme de subventions pour la période 2025-2027. »

Il faut se rappeler que le 27 mai 2025, c'est le premier pilier du plan « ReArm Europe » de la Commission européenne qui avait été ainsi annoncé : « le Conseil a adopté un règlement instituant l'instrument "Agir pour la sécurité de l'Europe" (instrument SAFE). L'instrument **SAFE fournira des prêts d'une valeur maximale de 150 milliards d'euros** pour aider les États membres à accroître leurs investissements dans le domaine de la défense de manière rapide et significative. L'allocation du budget sera en fonction de la demande. »



Rôle du Conseil européen

Le sujet donne l'opportunité d'illustrer le rôle essentiel du Conseil européen dans le fonctionnement de l'Union européenne ([Toute l'Europe](#)). La chronologie mentionnée plus haut rappelle la date des 10-11 mars 2022 où « les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE, réunis à Versailles, se sont engagés à "renforcer les capacités de défense européennes" à la lumière de l'agression militaire menée par la Russie contre l'Ukraine ».

La lecture des [conclusions adoptées lors de la réunion du Conseil européen du 23 octobre dernier](#) à Bruxelles confirme que la dynamique européenne dépend bien de 27 leaders qui ont, ou pas, la volonté de s'unir dans l'action. On peut y valider que, sur les 7 sujets abordés, Défense et Sécurité européennes en étant le point III, c'est bien de « définir les grandes orientations, impulser les principales mesures, et jouer un rôle d'arbitre en cas de blocage », dont il s'agit.

Au cœur du sujet : produire et acheter européen

C'est un autre [article de Toute l'Europe](#) qui rappelle que « selon certains experts, les Vingt-Sept achètent environ 50 % de leurs avions, missiles ou autres munitions à des

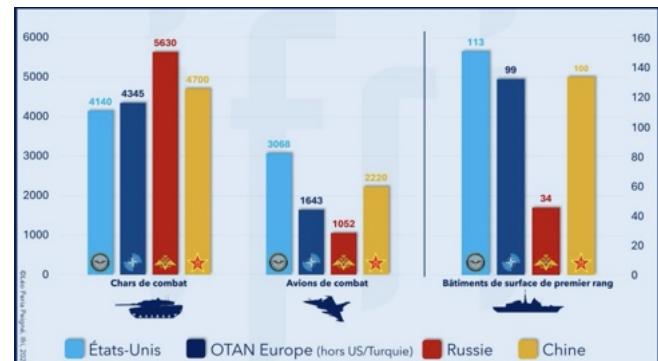
industriels non-européens » et que « selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri), les armes importées par les États de l'Union européenne proviennent [en majorité des Etats-Unis](#). Celles-ci représentaient 64 % du matériel militaire européen issu de pays tiers entre 2020 et 2024. Un chiffre en hausse, qui atteignait déjà 52 % entre 2015 et 2019, et qui répond à une logique structurelle ».

Bien que « la relation transatlantique en matière d'approvisionnement en armes ait des racines profondes » chez certains Etats européens membres de l'OTAN, un possible désengagement américain pour assurer la sécurité du continent européen, force l'Europe à amorcer un « virage stratégique » nécessitant un accompagnement financier inédit et significatif.

Les 5 principaux fonds européens ainsi dédiés à l'industrie de défense et à l'achat d'armements ([ASAP, EDIRPA, EDIP, FED et SAFE](#)) sont décrits dans l'article, qui précise que « certains de ces fonds soutiennent directement la production d'armements en Europe, tandis que d'autres facilitent les achats groupés entre pays membres, en donnant parfois la priorité au matériel européen. »

La défense européenne est loin de l'autonomie capacitaire

Une étude très détaillée, menée par l'IFRI (Institut français des relations internationales), vient d'être publiée en octobre. Elle s'intitule : « [Quelle autonomie capacitaire pour l'Europe ?](#) ».



Source : Military Balance, 2025.

Comparatif des principales capacités de combat en 2025

Les 3 domaines, aéroterrestre, aérospatial et maritime sont analysés suivant les pays, et le résumé se conclut ainsi : « L'autonomie capacitaire n'est pas encore en vue pour l'Europe. Elle est plus que jamais conditionnée à un effort d'acquisition soutenu dans les capacités manquantes, à un investissement dans le capital productif et la recherche et le développement (R&D) pour répondre au besoin, et à un de-risking forcément progressif des chaînes de valeur pour rendre soutenable la réémergence capacitaire en véritable indépendance opérationnelle et technologique. »

A lire dans le détail.

Michel LEFRANCOIS



Le Prix LUX met à l'honneur le cinéma européen

Décerné depuis 2007, par le Parlement européen et l'Académie européenne du cinéma, en partenariat avec la Commission européenne et Europa Cinéma – premier réseau de diffusion de films européens-, le Prix Lux encourage la créativité européenne dans sa diversité. Il permet de dialoguer et débattre sur des sujets sociétaux importants, en lien avec les valeurs de l'Union européenne, notamment la démocratie et l'état de droit.

Cinq films sont choisis en juin par un jury composé de députés européens, présentés en octobre, sous-titrés dans les 24 langues officielles de l'UE, puis diffusés gratuitement dans de nombreuses salles des Etats membres, invitant ainsi le public à voter directement pour le lauréat, sur la plateforme de notation du prix Lux. Leurs voix comptent pour cinquante pour cent, les cinquante autres étant celles des députés.

Le lauréat bénéficie d'une campagne de promotion et d'une adaptation pour les personnes sourdes et malentendantes.

Le prix est remis par la présidente du Parlement européen, à Strasbourg, lors d'une séance plénière. Par ailleurs, un programme « Jeunes talents » met en avant un jeune professionnel par pays, et lui donne accès à un programme de formation au Parlement européen.

Outil unique d'expression culturelle et démocratique, il témoigne de la volonté de l'UE que la culture soit « la pierre angulaire d'une démocratie renforcée, plus inclusive et plus juste » (Sabine Verheyen, vice présidente en charge du prix).

L'Europe sociale

Lettre sociale Europe - Christian Juyaux - Source : Toute l'Europe du 16/9/2025

Bilan de 5 ans de travail du Comité Économique et Social Européen (CESE)

Le 18 septembre 2025 marque la fin de la mandature 2020- 2025 du Comité Économique et Social européen (CESE), composé de 329 membres représentant la société civile organisée et présidé par Olivier Röpke de la Confédération des syndicats Autrichiens. Le CESE réunit employeurs, salariés et groupes d'intérêts de toute l'Europe et cette mandature a été marquée par des crises majeures : Covid-19 où la pandémie a perturbé les réunions physiques, affectant la qualité des échanges informels, le Brexit, la guerre en Ukraine et les questions liées à l'énergie, au coût de la vie et à la défense. Thierry Libaert de la délégation française, souligne le rôle crucial de la société civile organisée en déclarant « nous avons acquis la certitude qu'une Europe forte ne peut se faire sans la participation des organisations de la société civile, que nous représentons ».

Le CESE a produit entre 160 et 190 avis et rapports annuels, influençant la législation européenne. Parmi les textes marquants : lutte contre l'obsolescence programmée, restauration de la nature, e-commerce asiatique. Le CESE a proposé un « Blue Deal » pour renforcer les politiques liées à l'eau. Il a aussi instauré le

Les cinq titres nommés pour 2026 sont : Christy (réalisé par Brendan Canty), Sorda (Eva Libertad), Un simple accident (Jafar Panahi), Love me tender (Anna Cazenave Cambet), Valeur sentimentale (Joachim Trier).



Plusieurs cinémas du département les diffusent : Roanne, Saint-Chamond...vous êtes invités à les découvrir et à voter, sur la plateforme luxaward.eu.

Colette MODION



« youth test » pour intégrer les préoccupations des jeunes dans ses avis. La délégation française, forte de 24 membres, a été particulièrement active et influente. Elle a participé à 600 groupes d'études et rédigé 80 avis, en lien étroit avec les institutions françaises et européennes. Ses contributions portent sur l'intelligence artificielle qui doit aider les travailleurs, et non les remplacer, la formation, la réparabilité des produits, la lutte contre le cancer et le handicap.

Pour l'avenir, les défis incluent la souveraineté, la défense et la triple crise environnementale (changement climatique, perte de biodiversité, pollution), toujours avec une approche fondée sur le compromis. Cette méthode consensuelle est au cœur de son efficacité, loin des clivages politiques nationaux. Le CESE doit émettre des avis sur les politiques européennes et favoriser la démocratie participative comme pont entre les institutions européennes et les citoyens. Il promeut les valeurs de l'intégration européenne auprès des organisations de la société civile des 27 pays de l'Union européenne et en encourageant une participation active à la construction européenne. Il défend une Europe plus forte avec l'implication de l'ensemble des citoyens et des acteurs économiques et sociaux.

Point du MEF sur l'actualité européenne

Source : « L'Hebdo des membres » du Mouvement Européen France

Société civile et Union européenne

Piotr Sadowski a été élu le 8 octobre 2025 co-président du Groupe de liaison du Comité économique et social européen (CESE), qui est une plateforme de dialogue entre la société civile organisée et les institutions européennes fondée en 2004. Il exercera ce mandat aux côtés du président du CESE, avec pour ambition de renforcer le dialogue entre la société civile organisée et les institutions de l'Union européenne. Il succède ainsi à Brikena Xhomaqi pour poursuivre le travail engagé en matière de participation citoyenne à l'échelle de l'Union européenne. Dès son entrée en fonction, Piotr Sadowski a affiché sa volonté de faire du Groupe de liaison « un espace de collaboration et de responsabilité partagée, où les voix nationales et européennes façonnent le dialogue du CESE avec les institutions de l'UE ». Lors de son discours inaugural, il a souligné l'importance de la société civile comme « infrastructure essentielle », porteuse de résilience et de solidarité. Il a également affirmé son engagement à défendre l'inclusion, notamment pour les personnes dont les droits sont menacés au sein et au-delà de l'Europe et entend poursuivre l'ouverture du Groupe à une diversité accrue d'organisations, afin de garantir que toutes les voix de la société civile soient entendues et puissent contribuer activement à l'élaboration des politiques européennes. Le Groupe de liaison du CESE, initialement composé de 12 membres, réunit 47 organisations, couvrant un large éventail de secteurs et de préoccupations citoyennes. Il contribue aux avis, auditions et conférences du CESE, ainsi qu'à la participation d'élèves dernier au programme de travail de la Commission européenne. Il anime la Semaine de la société civile, chaque année au printemps, qui fusionne depuis 2024 plusieurs grands événements annuels, tels que la Journée européenne de l'initiative citoyenne et la cérémonie de remise du Prix de la société civile

Chine - Union Européenne : la sidérurgie comme emblème de la guerre commerciale

La Commission prend des mesures de fermeture de son marché à l'acier chinois face aux difficultés du secteur sidérurgique en Europe. Quotas réduits, droits de douane portés à 50%, la Commission utilise tous les leviers pour se défendre contre le dumping chinois, tout en estimant que ces mesures n'auront pas d'impact majeur sur les prix de l'acier en Europe. Par ailleurs, devant les difficultés de l'industrie allemande, le chancelier Merz demande à l'UE de revenir sur sa décision d'interdire la vente de véhicules thermiques en 2035. Cette interdiction décidée en 2022 est une composante importante du Pacte vert. La mesure doit faire l'objet d'un examen en 2026 pour vérifier que le secteur automobile européen est bien prêt.

Objectifs climatiques européens : l'UE cherche toujours l'équilibre entre écologie et économie

Parmi les nombreux débats du Conseil européen, la question climatique, non plus sous l'angle environnemental mais sous celui de la survie industrielle de l'Europe, reste un sujet difficile. Comment trouver le moyen de concilier les ambitions vertes européennes, qui ont marqué le premier mandat de la présidence Von Der Leyen de 2019 à 2022, avec le **Pacte vert** comme étandard, tout en **préservant la compétitivité** face à la Chine et aux Etats-Unis. L'Union européenne doit se positionner autour d'un objectif de réduction des émissions de CO2 en 2040 si elle veut respecter son engagement de parvenir à la neutralité carbone en 2050, afin notamment d'être en ligne avec les accords de Paris qui fêtent leurs dix ans cette année. Les États membres sont divisés sur la réduction de 90 % des émissions proposée par la Commission et certains demandent à bénéficier d'une marge de manœuvre supplémentaire en matière de compensation carbone. Le Conseil européen a renvoyé le sujet vers le Conseil des ministres. Un projet de proposition de la présidence danoise du Conseil introduit des révisions bisannuelles pour les gouvernements préoccupés par la compétitivité industrielle ainsi qu'un grand nombre de flexibilité. Les ministres de l'environnement de l'UE devraient en discuter lors de leur prochaine réunion.

Agriculture : lutter contre le vieillissement des agriculteurs européens, un nouvel objectif pour la PAC

La Commission européenne a présenté le 22 octobre un plan de mesures inédites pour rajeunir les campagnes européennes. Objectif : doubler la part des jeunes agriculteurs d'ici 2040. Un chantier ambitieux face à une profession qui vieillit à grande vitesse. L'âge moyen est de 57 ans et seulement 12 % d'agriculteurs ont moins de 40 ans (18,2 % en France). La souveraineté alimentaire européenne passe aussi par le maintien et le développement d'une population active qui choisit l'agriculture comme métier et comme avenir



L'Europe près de chez vous

3 Rendez-vous participatifs et solidaires avec la Maison de l'Europe de la Loire !

Après son lancement lors du Congrès des élus de la Loire du 17 octobre dernier, pour les Erasmusdays, pour la Semaine européenne de la démocratie locale, la MDE42 et son réseau de partenaires proposent 3 actions territoriales participatives ouvertes à tous, dans le cadre du Festival des Solidarités FESTISOL 2025 :



Samedi 15 novembre : un Brunch des mobilités pour **se rassembler** à La Maison de l'Europe et des Jumelages à Veauche : partage d'expériences, infos et témoignages entre habitants, volontaires, étudiants européens et acteurs de la mobilité, avec dégustations de plats typiques et productions locales du potager européen.

Jeudi 20 novembre : un Dialogue territorial pour **s'informer** au Cercle à Veauche : avec Yannick Kirchhof, Conseiller Europe de la Caisse des Dépôts et Consignation et Murielle Laurent, Députée européenne. Les échanges seront modérés par Christophe Préault, Journaliste et Directeur de Toute l'Europe.eu. A cette occasion sera présentée l'exposition « 25 ans de la Charte des Droits fondamentaux de l'UE » réalisée par le MEFLoire.

Vendredi 28 novembre : une Concertation citoyenne pour **se projeter** à l'espace Jeunesse La Bulle de St Galmier. Animation participative « enjeux, valeurs et défis de l'élargissement de l'Europe » de Lukáš Macek, Chef du Centre Grande Europe de l'Institut J.Delors et Directeur du Campus de Sciences Po à Dijon, dans le cadre des restitutions des actions de Solidarité internationale de l'UFCV42.

Le saviez-vous ?

Vous êtes une entreprise et vous recherchez des partenaires européens, des conseils sur la législation européenne, une aide dans le domaine de l'innovation... ?

le plus grand réseau mondial dédié à la croissance des PME par l'innovation, l'internationalisation, le développement durable et le digital peut vous y aider : [Enterprise Europe Network](#)

Idée lecture :



La guerre des mots : Trump, Poutine et l'Europe, par Barbara Cassin.
Editions Flammarion, 2025.

Barbara Cassin, philologue attentive aux pouvoirs du langage, helléniste, directrice de recherche au CNRS dont elle a été Médaille d'Or – première philosophe à l'obtenir-, académicienne depuis 2018, signe ici un essai incisif contre l'usage détourné du langage, par les autocrates. Elle a par ailleurs dirigé un Dictionnaire encyclopédique du lexique philosophique, Vocabulaire européen des philosophies » aux Editions du Seuil.

Elle décortique comment Trump et Poutine croient en « la puissance du langage » et entendent en devenir les maîtres, chacun créant sa « novlangue », au service d'une offensive contre la culture européenne. L'Europe contemporaine ne correspondant pas à leurs normes, ils lui mènent ainsi une guerre idéologique et politique.

Elle met en avant la « dimension performative des mots » : si Trump en a supprimé 150 (inclusion, diversité, wok...) et n'en utilise que 1500 couramment, tel « un môme de 14 ans quand il parle », Poutine sait jouer avec divers registres, du plus rudimentaire au plus élitiste pour s'adapter à tous les publics et toutes les situations. Ils donnent tous deux un

nouveau sens aux mots et refont le récit de l'histoire, provoquant un effet de sidération, désarçonnant leurs auditeurs, faisant taire leurs opposants. Ils recourent à la technique de la publicité avec le principe slogan/répétition : ce n'est plus de la démonstration mais de la sur-démonstration, car les orateurs Trump et Poutine se montrent avant de démontrer leurs propos, asseyant ainsi leur pouvoir.

L'Europe est ainsi la cible d'affirmations telles que « L'UE a été créée pour nous arnaquer », « La Russie a été dépoignée », « l'Ukraine n'a jamais existé », « les ukrainiens sont des nazis »....

Barbara Cassin, pro-européenne, ouvre à un espoir car ce qui peut faire Europe c'est la culture et la pensée critique, ingrédients de la résistance aux attaques trumpistes et poutiniennes. Les Européens doivent préserver l'enseignement et l'éducation au jugement, être cultivés, donc critiques, le jugement devenant alors une faculté et une force politiques. Elle invite à restituer pleinement à la parole, son pouvoir, son rôle primordial d'instrument de partage.



Colette MODION

EuropaLoire



Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Transpartisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

Pour nous contacter : loire@mouvement-europeen.eu

**Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran
Comité éditorial : Colette Modion, Pierre Mandon,
Daniel Imbert-Magand, Michel Lefrançois.**

Pour adhérer au Mouvement Européen, ou faire un don : <https://mouvement-europeen.eu/>